ETATS LEGISLATIFS ANNEXES

ÉTAT \mathbf{A}

(Article 36 du projet de loi.)

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE 2000

I. – BUDGET GÉNÉRAL

Numéro de la ligne	Désignation des recettes	Evaluation pour 2000 (En milliers de francs.)
	A. – Recettes fiscales	
	1. Impôt sur le revenu	
0001	Impôt sur le revenu	337 790 000
	2. AUTRES IMPÔTS DIRECTS PERÇUS PAR VOIE D'EMISSION DE RÔLES	
0002	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	55 300 000
	3. Impôt sur les societes	
0003	Impôt sur les sociétés	267 150 000
	4. AUTRES IMPÔTS DIRECTS ET TAXES ASSIMILEES	
0004	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	2 200 000
0005	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers, prélèvement	
0007	sur les bons anonymes	11 200 000
0006	Prélèvements sur les bénéfices tirés de la construction immobilière (loi n° 63-254 du 15 mars 1963, art. 28-IV)	5 000
0007	Précompte dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n° 65-566 du	3 000
	12 juillet 1965, art. 3)	6 000 000
8000	Impôt de solidarité sur la fortune	13 610 000
0009	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	1 520 000
0010	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	210 000
0011	Taxe sur les salaires	50 000 000
0012	Cotisation minimale de taxe professionnelle	2 000 000
0013	Taxe d'apprentissage	210 000
0014	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle	
	continue	190 000
0015	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et	
	d'antiquité	250 000
0016	Contribution sur logements sociaux	210 000
0017	Contribution des institutions financières	3 000 000
0018	Prélèvement sur les entreprises de production pétrolière	"
0019	Recettes diverses	10 000
0020	Contribution de France Télécom au financement du service public de l'enseignement	
	supérieur des télécommunications	***
	Totaux pour le 4	90 615 000

	5. Taxe interieure sur les produits petroliers	
0021	Taxe intérieure sur les produits pétroliers	167 140 000
	6. Taxe sur la valeur ajoutee	
0022	Taxe sur la valeur ajoutée	858 246 000
	7. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	
0023 0024 0025 0026 0027 0028 0031 0032 0033 0034 0036 0039 0041 0044 0045 0046 0047 0051 0059 0061 0062 0064 0065 0066 0067 0081 0086 0089 0091 0092 0093	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices Mutations à titre onéreux de meubles corporels Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers Mutations à titre gratuit entre vifs (donations) Mutations à titre gratuit par décès Autres conventions et actes civils Actes judiciaires et extrajudiciaires Taxe de publicité foncière Taxe spéciale sur les conventions d'assurance Taxe additionnelle au droit de bail Recettes diverses et pénalités Timbre unique Taxe sur les véhicules des sociétés Actes et écrits assujettis au timbre de dimension Contrats de transport Permis de chasser Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs Recettes diverses et pénalités Droits d'importation Prélèvements et taxes compensatoires institués sur divers produits Autres taxes intérieures Autres droits et recettes accessoires Amendes et confiscations (Ligne supprimée) Droits de consommation sur les tabacs Taxe spéciale sur les débits de boissons Taxe sur les installations nucléaires de base Garantie des matières d'or et d'argent Amendes, confiscations et droits sur acquits non rentrés Autres droits et recettes à différents titres Taxe spéciale sur la nublicité télévisée	2 100 000 1 580 000 5 000 15 000 6 160 000 34 500 000 1 950 000 27 000 000 27 000 000 3 750 000 3 750 000 3 750 000 2 500 000 8 500 000 4 00 000 4 00 000 3 000 000 3 000 000 4 00 000 4 00 000 5 000 5 000 7 0 000 7 0 000
0094 0096 0097 0098 0099	Taxe spéciale sur la publicité télévisée Taxe spéciale sur certains véhicules routiers Cotisation à la production sur les sucres Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées Autres taxes	70 000 1 140 000 1 500 000 83 000 318 000
	Totaux pour le 7	105 779 000
	B. – Recettes non fiscales	
	1. EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS A CARACTÈRE FINANCIER	
0107	Produits de l'exploitation du service des constructions aéronautiques au titre de ses activités à l'exportation	"
0108	Produits de l'exploitation du service des constructions et armes navales au titre de ses activités à l'exportation	"
0109	Produits de l'exploitation du service des fabrications d'armements au titre de ses activités à l'exportation	"
0110 0111	Produits des participations de l'Etat dans des entreprises financières Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les	3 662 000
0114 0115 0116	sociétés Produits des jeux exploités par la Française des jeux Produits de la vente des publications du Gouvernement Produits des participations de l'Etat dans des entreprises non financières et bénéfices	1 881 000 7 200 000

	11 (4.11)	7.026.000
0.1.2.0	des établissements publics non financiers	7 826 000
0129	Versements des budgets annexes	247 000
0199	Produits divers	
	Totaux pour le 1	20 816 000
	2. Produits et revenus du domaine de l'Etat	
0201	None and 1, 1200° and 1, 1, 0, 0, 1, 1, 4, 4, 4, 4, 1, 1	"
0201	Versement de l'Office national des forêts au budget général	
0202	Recettes des transports aériens par moyens militaires	5 000
0203	Recettes des établissements pénitentiaires	54 000
0207	Produits et revenus du domaine encaissés par les comptables des impôts	2 000 000
0208	Produit de la cession de biens appartenant à l'Etat réalisée dans le cadre des opérations	
	de délocalisation	,,
0210	Produit de la cession du capital d'entreprises appartenant à l'Etat	"
0299	Produits et revenus divers	98 000
	Totaux pour le 2	2 157 000
	3. Taxes, redevances et recettes assimilees	
0301	Redevances, taxes ou recettes assimilées de protection sanitaire et d'organisation des	
	marchés de viandes	425 000
0302	Cotisation de solidarité sur les céréales et graines oléagineuses	,,
0309	Frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes établis ou perçus au profit des	
030)	collectivités locales et de divers organismes	19 333 000
0310	Recouvrement des frais de justice, des frais de poursuites et d'instance	67 000
0310	Produits ordinaires des recettes des finances	12 000
0311	Produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation	2 040 000
0312		3 350 000
	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	
0314	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907	5 200 000
0315	Prélèvements sur le Pari mutuel	2 200 000
0318	Produit des taxes, redevances et contributions pour frais de contrôle perçues par l'Etat	583 000
0323	Droits d'inscription pour les examens organisés par les différents ministères, droits de	2 000
0225	diplômes et de scolarité perçus dans différentes écoles du Gouvernement	3 000
0325	Recettes perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	5 320 000
0326	Reversement au budget général de diverses ressources affectées	2 730 000
0328	Recettes diverses du cadastre	171 000
0329	Recettes diverses des comptables des impôts	620 000
0330	Recettes diverses des receveurs des douanes	40 000
0331	Rémunération des prestations rendues par divers services ministériels	2 249 000
0332	Pénalité pour défaut d'emploi obligatoire des travailleurs handicapés et des mutilés de	
	guerre	20 000
0335	Versement au Trésor des produits visés par l'article 5, dernier alinéa, de l'ordonnance	
	n° 45-14 du 6 janvier 1945	70 000
0337	Redevances versées par les entreprises dont les emprunts bénéficient de la garantie de	
	l'Etat	"
0339	Redevance d'usage des fréquences radioélectriques	720 000
0399	Taxes et redevances diverses	138 000
	Totaux pour le 3	45 291 000
	4. Interêts des avances, des pr ts et dotations en capital	
0401	Récupération et mobilisation des créances de l'Etat	370 000
0402	Annuités diverses	2 000
0403	Contribution des offices et établissements publics de l'Etat dotés de l'autonomie	
	financière et des compagnies de navigation subventionnées, sociétés d'économie mixte,	
	entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'Etat	10 000
0404	Intérêts des prêts du Fonds de développement économique et social	150 000
0406	Intérêts des prêts consentis aux organismes d'habitations à loyer modéré et de crédit	
	immobilier	"
0407	Intérêts des dotations en capital et des avances d'actionnaire accordées par l'Etat	1 930 000
0408	Intérêts sur obligations cautionnées	15 000
0409	Intérêts des prêts du Trésor	3 800 000
0410	Intérêts des avances du Trésor	3 000
0411	Intérêts versés par divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics au	
	titre des avances	"
	·	

0499	Intérêts divers	200 000
0.,,,	Totaux pour le 4	6 480 000
	5. RETENUES ET COTISATIONS SOCIALES AU PROFIT DE L'ETAT	
0501	Retenues pour pensions civiles et militaires (part agent)	27 950 000
0502	Contributions aux charges de pensions de France Télécom	8 903 000
0503	Retenues de logement effectuées sur les émoluments de fonctionnaires et officiers logés	0 7 0 2 0 0 0
	dans des immeubles appartenant à l'Etat ou loués par l'Etat	7 000
0504	Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité	250 000
0505	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	1 826 000
0506	Recettes diverses des services extérieurs du Trésor	30 000
0507	Contribution de diverses administrations au Fonds spécial de retraite des ouvriers des	70.000
0508	établissements industriels de l'Etat	79 000 15 350 000
0508	Contributions aux charges de pensions de La Poste Contributions aux charges de pensions de divers organismes publics ou semi-publics	5 026 000
0599	Retenues diverses	3 020 000
	Totaux pour le 5	59 421 000
	6. RECETTES PROVENANT DE L'EXTERIEUR	
0601	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	300 000
0604	Remboursement par les Communautés européennes des frais d'assiette et de perception	300 000
0004	des impôts et taxes perçus au profit de son budget	1 050 000
0606	Versement du Fonds européen de développement économique régional	"
0607	Autres versements des Communautés européennes	185 000
0699	Recettes diverses provenant de l'extérieur	39 000
	Totaux pour le 6	1 574 000
	7. OPERATIONS ENTRE ADMINISTRATIONS ET SERVICES PUBLICS	
0702	Redevances et remboursements divers dus par les compagnies de chemins de fer	
0702	d'intérêt local et entreprises similaires	1 000
0708	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à	
	rétablissement de crédits	450 000
0709	Réintégration au budget général des recettes des établissements dont l'autonomie a été supprimée par le décret du 20 mars 1939	,,
0712	Remboursement de divers frais de gestion et de contrôle	7 000
0799	Opérations diverses	165 000
	Totaux pour le 7	623 000
	8. Divers	
0801	Recettes en contrepartie des dépenses de reconstruction	10 000
0802	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'Agence judiciaire du Trésor. Recettes sur	
	débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	105 000
0803	Remboursements de frais de scolarité, de pension et de trousseau par les anciens élèves	
0004	des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'Etat	15 000
0804	Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement	15 000
0805 0806	Recettes accidentelles à différents titres	3 895 000 17 168 000
0807	Recettes en atténuation des charges de la dette et des frais de trésorerie Reversements de la Banque française du commerce extérieur	1/ 108 000
0808	Remboursements par les organismes d'habitations à loyer modéré des prêts accordés par	
	l'Etat	"
0809	Recettes accessoires sur les dépenses obligatoires d'aide sociale et de santé	1 000
0810	Ecrêtement des recettes transférées aux collectivités locales (loi du 7 janvier 1983)	,,
0811	Récupération d'indus	900 000
0812	Reversements de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur	8 000 000
0813	Rémunération de la garantie accordée par l'Etat aux caisses d'épargne	8 100 000
0815 0816	Rémunération de la garantie accordée par l'Etat à la Caisse nationale d'épargne Versements de la Caisse d'amortissement de la dette sociale au budget de l'Etat	4 100 000 12 500 000
0816	Recettes en atténuation de trésorerie du Fonds de stabilisation des changes	12 300 000
0817		1 331 000
-	1997 (n° 96-1181 du 30 décembre 1996)	
0818	Versements de l'établissement public prévu à l'article 46 de la loi de finances pour 1997 (n° 96-1181 du 30 décembre 1996)	1 33

0899	Recettes diverses	7 860 000
	Totaux pour le 8	64 000 000
	C. – Prélèvements sur les recettes de l'Etat	
	1. Prelèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivites locales	
0001 0002	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement Prélèvement sur les recettes de l'Etat du produit des amendes forfaitaires de la police de	112 035 919
0003	la circulation Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation spéciale pour le logement	2 040 000
0004	des instituteurs Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du Fonds national de péréquation de la	2 353 372 3 575 093
0005	taxe professionnelle Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la dotation de compensation de la taxe	
0006 0007	professionnelle Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du Fonds de compensation pour la TVA Prélèvement sur les recettes de l'Etat au titre de la compensation d'exonérations	11 899 436 21 820 000
	relatives à la fiscalité locale	12 578 200
0008 0009	Dotation élu local Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Corse et	275 666
0010	des départements de Corse Compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle	107 800 22 850 000
0010	Totaux pour le 1	189 535 486
	2. Prelèvements sur les recettes de l'Etat au profit des Communautes europeennes	
0001	Prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit du budget des Communautés européennes	98 500 000
	D. – Fonds de concours et recettes assimilées	
	1. Fonds de concours et recettes assimilees	
1100 1500	Fonds de concours ordinaires et spéciaux Fonds de concours. Coopération internationale Totaux pour le 1	"
	RECAPITULATION GENERALE	
	A. – Recettes fiscales	
1 2 3 4 5 6 7	Impôt sur le revenu Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles Impôt sur les sociétés Autres impôts directs et taxes assimilées Taxe intérieure sur les produits pétroliers Taxe sur la valeur ajoutée Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes Totaux pour la partie A	337 790 000 55 300 000 267 150 000 90 615 000 167 140 000 858 246 000 105 779 000 1 882 020 000
	B. – Recettes non fiscales	
1	Exploitations industrielles et commerciales et établissements publics à caractère financier	20 816 000
2 3	Produits et revenus du domaine de l'Etat Taxes, redevances et recettes assimilées	2 157 000 45 291 000
4	Intérêts des avances, des prêts et dotations en capital	6 480 000
5 6	Retenues et cotisations sociales au profit de l'Etat Recettes provenant de l'extérieur	59 421 000 1 574 000
7 8	Opérations entre administrations et services publics Divers	623 000 64 000 000
o	DIVEIS	04 000 000

	Totaux pour la partie B	200 362 000
	C. – Prélèvements sur les recettes de l'Etat	
1	Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales	- 189 535 486
2	Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des Communautés européennes	- 98 500 000
	Totaux pour la partie C	- 288 035 486
	D. – Fonds de concours et recettes assimilées	
1	Fonds de concours et recettes assimilées	"
	Total général	1 794 346 514

	AVIATION CIVILE	
	Première section – Exploitation	
7001	Redevances de route	4 908 000 000
7002	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	1 059 000 000
7003	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour l'outre-mer	107 000 000
7004	Autres prestations de services	71 489 900
7006	Ventes de produits et marchandises	8 629 000
7007	Recettes sur cessions	402 800
7008	Autres recettes d'exploitation	24 795 853
7009	Taxe de l'aviation civile	1 258 394 802
7100	Variation des stocks	"
7200	Productions immobilisées	"
7400	Subvention du budget général	210 000 000
7600	Produits financiers	7 000 000
7700	Produits exceptionnels	1 440 000
7800	Reprises sur provisions	221 930 000
	Total des recettes brutes en fonctionnement	7 878 082 355
	Total des recettes nettes de fonctionnement	7 878 082 355
	Deuxième section – Opérations en capital	
	Prélèvement sur le fonds de roulement	"
9100	Autofinancement (virement de la section Exploitation)	1 244 915 000
9201	Recettes sur cessions (capital)	9 650 000
9202	Subventions d'investissement reçues	,,
9700	Produit brut des emprunts	830 000 000
9900	Autres recettes en capital	"
	Total des recettes brutes en capital	2 084 565 000
	A déduire	
	Autofinancement (virement de la section Exploitation)	- 1 244 915 000
	Total des recettes nettes en capital	839 650 000
	Total des recettes nettes	8 717 732 355
	JOURNAUX OFFICIELS	
	Première section – Exploitation	
7000	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 210 900 000
7100	Variation des stocks (production stockée)	,,
7200	Production immobilisée	"
7400	Subventions d'exploitation	"
7500	Autres produits de gestion courante	5 000 000
7600	Produits financiers	"
7700	Produits exceptionnels	6 000 000
7800	Reprises sur amortissements et provisions	"

	Total des recettes brutes en fonctionnement	1 221 900 000
	A déduire	
	Reprises sur amortissements et provisions	1 221 000 000
	Total des recettes nettes de fonctionnement Deuxième section – Opérations en capital	1 221 900 000
	Prélèvement sur le fonds de roulement	"
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation	247 155 654
9300	Diminution des stocks constatée en fin de gestion	"
9800	Amortissements et provisions	48 972 000
9900	Autres recettes en capital	207.127.754
	Total des recettes brutes en capital A déduire	296 127 654
	Reprise de l'excédent d'exploitation	- 247 155 654
	Amortissements et provisions	- 48 972 000
	Total des recettes nettes en capital	"
	Total des recettes nettes	1 221 900 000
	LEGION D'HONNEUR	
	Première section – Exploitation	
7001	Droits de chancellerie	1 466 000
7002	Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation	5864152
7003	Produits accessoires	832840
7400	Subventions	105750841
7800	Reprises sur amortissements et provisions	10 000 000
7900	Autres recettes Total des recettes brutes en fonctionnement	122 012 922
	Total des recettes nettes de fonctionnement	123 913 833 123 913 833
		123 913 833
	Deuxième section – Opérations en capital	
	Prélèvement sur le fonds de roulement	"
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
9800	Amortissements et provisions	16 437 000
9900	Autres recettes en capital Total des recettes brutes en capital	16 437 000
	A déduire	10 43 / 000
	Reprise de l'excédent d'exploitation	"
	Amortissements et provisions	- 16 437 000
	Total des recettes nettes en capital	"
	Total des recettes nettes	123 913 833
	ORDRE DE LA LIBERATION	
	Première section – Exploitation	
7400	Subventions	4 959 598
7900	Autres recettes	"
	Total des recettes brutes en fonctionnement	4 959 598
	Total des recettes nettes de fonctionnement	4 959 598
	Deuxième section – Opérations en capital	
	Prélèvement sur le fonds de roulement	"
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation	,,
9800	Amortissements et provisions	850 000
	Total des recettes brutes en capital	850 000
	A déduire Reprise de l'excédent d'exploitation	,,
	Amortissements et provisions	- 850 000
	Total des recettes nettes en capital	"
	Total des lecettes fiettes en cabital	

	MONNAIES ET MEDAILLES	
	Première section – Exploitation	
7000	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 383 792 245
7100 7200	Variations des stocks (production stockée) Production immobilisée	"
7400	Subventions	"
7500	Autres produits de gestion courante	9 700 000
7600	Produits financiers	"
7700	Produits exceptionnels	"
7800	Reprises sur amortissements et provisions	"
	Total des recettes brutes en fonctionnement	1 393 492 245
	A déduire	,,
	Reprises sur amortissements et provisions Total des recettes nettes de fonctionnement	1 393 492 245
	Total des recettes nettes de l'onetronnement	1 373 472 243
	Deuxième section – Opérations en capital	
	Prélèvement sur le fonds de roulement	2 050 000
9100	Reprise de l'excédent d'exploitation	"
9300	Diminution de stocks constatée en fin de gestion	27.750.000
9800 9900	Amortissements et provisions Autres recettes en capital	37 750 000
9900	Total des recettes brutes en capital	39 800 000
	A déduire	37 000 000
	Reprise de l'excédent d'exploitation	"
	Amortissements et provisions	- 37 750 000
	Total des recettes nettes en capital	2 050 000
	Total des recettes nettes	1 395 542 245
	PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES	
	PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES Première section – Exploitation	
7031	Première section – Exploitation	2 060 000 000
7031 7032	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural)	2 060 000 000 1 627 000 000
	Première section – Exploitation	
7032 7033 7034	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural)	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000
7032 7033 7034 7035	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, <i>a</i> , et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, <i>b</i> et <i>c</i> , et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000
7032 7033 7034 7035 7036	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000
7032 7033 7034 7035	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000
7032 7033 7034 7035 7036	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural)	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les betteraves	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les farines Taxe sur les farines Taxe sur les produits forestiers	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 3,344 000 000 483 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les corps gras alimentaires	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 """ """ 344 000 000 483 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046 7047	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les farines Taxe sur les farines Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les corps gras alimentaires Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 3,344 000 000 483 000 000 118 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046 7047 7048	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les betteraves Taxe sur les farines Taxe sur les tabacs Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les corps gras alimentaires Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools Cotisations assises sur les polices d'assurance automobile	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 344 000 000 483 000 000 118 000 000 379 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046 7047 7048 7049	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les betteraves Taxe sur les farines Taxe sur les tabacs Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les corps gras alimentaires Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools Cotisations assises sur les polices d'assurance automobile Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 344 000 000 483 000 000 118 000 000 379 000 000 32 241 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046 7047 7048	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les parines Taxe sur les farines Taxe sur les tabacs Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les corps gras alimentaires Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools Cotisations assises sur les polices d'assurance automobile Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée Remboursement de l'allocation aux adultes handicapés	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 344 000 000 483 000 000 118 000 000 379 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046 7047 7048 7049 7051 7052	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, <i>a</i> , et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, <i>b</i> et <i>c</i> , et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance veuvage Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les betteraves Taxe sur les betteraves Taxe sur les farines Taxe sur les corps gras alimentaires Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools Cotisations assises sur les polices d'assurance automobile Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée Remboursement de l'allocation aux adultes handicapés Versements à intervenir au titre de la compensation des charges entre les régimes de base de sécurité sociale obligatoires	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 49 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 344 000 000 483 000 000 118 000 000 379 000 000 32 241 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046 7047 7048 7049 7051	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, <i>a</i> , et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, <i>b</i> et <i>c</i> , et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les betteraves Taxe sur les farines Taxe sur les farines Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les corps gras alimentaires Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools Cotisations assises sur les polices d'assurance automobile Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée Remboursement de l'allocation aux adultes handicapés Versements à intervenir au titre de la compensation des charges entre les régimes de base de sécurité sociale obligatoires Contribution de la Caisse nationale des allocations familiales au financement des	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 4 9 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 344 000 000 483 000 000 118 000 000 379 000 000 32 241 000 000 422 000 000 35 303 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046 7047 7048 7049 7051 7052	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, a, et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, b et c, et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les farines Taxe sur les farines Taxe sur les tabacs Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les corps gras alimentaires Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools Cotisations assises sur les polices d'assurance automobile Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée Remboursement de l'allocation aux adultes handicapés Versements à intervenir au titre de la compensation des charges entre les régimes de base de sécurité sociale obligatoires Contribution de la Caisse nationale des allocations familiales au financement des prestations familiales servies aux non-salariés agricoles	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 4 140 000 000 1 000 000 1 000 000 13 000 000 13 000 000 483 000 000 118 000 000 379 000 000 32 241 000 000 422 000 000
7032 7033 7034 7035 7036 7037 7038 7039 7040 7041 7042 7043 7044 7045 7046 7047 7048 7049 7051 7052	Première section – Exploitation Cotisations prestations familiales (art. 1062 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, <i>a</i> , et 1003-8 du code rural) Cotisations AVA (art. 1123, <i>b</i> et <i>c</i> , et 1003-8 du code rural) Cotisations AMEXA (art. 1106-6 du code rural) Cotisations d'assurance veuvage Cotisations d'assurance volontaire et personnelle Cotisations de solidarité (art. 15 de la loi n° 80-502 du 4 juillet 1980 d'orientation agricole) Cotisations acquittées dans les départements d'outre-mer (art. 1106- 20, 1142-10 et 1142-20 du code rural) Imposition additionnelle à l'impôt foncier non bâti Taxe sur les céréales Taxe sur les graines oléagineuses Taxe sur les betteraves Taxe sur les farines Taxe sur les farines Taxe sur les produits forestiers Taxe sur les corps gras alimentaires Prélèvement sur le droit de consommation sur les alcools Cotisations assises sur les polices d'assurance automobile Cotisation incluse dans la taxe sur la valeur ajoutée Remboursement de l'allocation aux adultes handicapés Versements à intervenir au titre de la compensation des charges entre les régimes de base de sécurité sociale obligatoires Contribution de la Caisse nationale des allocations familiales au financement des	1 627 000 000 4 361 000 000 4 140 000 000 4 9 000 000 1 000 000 236 000 000 13 000 000 344 000 000 483 000 000 118 000 000 379 000 000 32 241 000 000 422 000 000 35 303 000 000

	Total des recettes nettes	94 692 000 000
	Total des recettes nettes de fonctionnement	94 692 000 000
	Total des recettes brutes en fonctionnement	94 692 000 000
7062	Prélèvement sur le fonds de roulement	,
7061	Recettes diverses	80 000 000
7060	Versements du Fonds spécial d'invalidité	96 000 000
7059	Versements du Fonds de solidarité vieillesse	1 981 000 000
7057	Versements à intervenir au titre de l'article L. 139-2 du code de la sécurité sociale	4239 000 000
7056	Versements à intervenir au titre de l'article L. 651-2-1 du code de la sécurité sociale	1 000 000 000
7055	Subvention du budget général : solde	3 536 000 000

III. – COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

	Evaluation des recett (En francs				
	Désignation des comptes	Opérations à caractère définitif	Opérations à caractère temporaire	Total	
	Fonds national de l'eau				
01	Produit de la redevance sur les consommations d'eau	501 000 000	22	501 000 000	
02	Annuités de remboursement des prêts	"	"		
03	Prélèvement sur le produit du Pari mutuel	457 000 000	22	457 000 000	
04	Recettes diverses ou accidentelles du Fonds national pour le développe- ment des adductions d'eau	>>	>>	"	
05	Prélèvement de solidarité pour l'eau	500 000 000	"	500 000 000	
06	Recettes diverses ou accidentelles du Fonds national de solidarité pour l'eau	>>	22	22	
	Totaux	1 458 000 000	"	1 458 000 000	
	Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle				
01	Produit de la taxe additionnelle au prix des places dans les salles de spectacles cinématographiques	629 000 000	22	629 000 000	
04	Prélèvement spécial sur les bénéfices résultant de la production, de la distribution ou de la représentation de films pornographiques ou d'incitation à la violence	200 000	>>	200 000	
05	Taxe spéciale sur les films pornographiques ou d'incitation à la violence produits par des entreprises établies hors de France	>>	22	,,	
06	Contributions des sociétés de programme	>>	22	27	
07	Taxe et prélèvement sur les sommes encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements	680 400 000	>>	680 400 000	
08	Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes	76 500 000	>>	76 500 000	
09	Recettes diverses ou accidentelles	13 000 000	"	13 000 000	
10	Contribution du budget de l'Etat	"	"	22	
11	Taxe et prélèvement sur les sommes	1 209 600 000	"	1 209 600 000	

		Evaluation des recettes pour 2000 (En francs.)		
	Désignation des comptes	Opérations à caractère définitif	Opérations à caractère temporaire	Total
	encaissées par les sociétés de télévision au titre de la redevance, de la diffusion des messages publicitaires et des abonnements			
12	Taxe sur les encaissements réalisés au titre de la commercialisation des vidéogrammes	13 500 000	"	13 500 000
14	Recettes diverses ou accidentelles	22	22	"
99	Contribution du budget de l'Etat	22	22	"
			2 622 200 000	,,
	Compte d'emploi de la taxe parafiscale affectée au financement des organismes du secteur public de la radiodiffusion sonore et de la télévision			
01	Produit de la redevance	13 602 189 600	22	13 602 189 600
02	Recettes diverses ou accidentelles	22	22	,,
03	Contribution du budget de l'Etat	900 000 000	22	900 000 000
	Totaux	14 502 189 600	22	14 502 189 600
	Fonds national pour le développement du sport			
03	Partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au Pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes	18 000 000	"	18 000 000
04	Excédent du produit de la taxe spéciale sur les débits de boissons et sur les dépenses d'indemnisation	"	"	"
05	Remboursement des avances consenties aux associations sportives	22	27	27
06	Recettes diverses ou accidentelles	22	22	"
07	Produit de la contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives (Ligne nouvelle)	75 000 000	"	75 000 000
08	Produit du prélèvement sur les sommes misées sur les jeux exploités en France métropolitaine par la Française des jeux	996 000 000	"	996 000 000
	Totaux	1 089 000 000	,,	1 089 000 000
	Fonds national des haras et des activités hippiques			
01	Produit du prélèvement élevage sur les sommes engagées au Pari mutuel sur les hippodromes	26 700 000	"	26 700 000
02	Produit du prélèvement élevage sur les sommes engagées au Pari mutuel urbain	698 600 000	"	698 600 000
03	Produit des services rendus par les haras nationaux	"	"	"

		Eval	uation des recettes pour (En francs.)	2000
	Désignation des comptes	Opérations à caractère définitif	Opérations à caractère temporaire	Total
04	Produit des ventes d'animaux, sous- produits et matériels	>>	"	"
05	Recettes diverses ou accidentelles	22	"	22
	Totaux	725300 000	22	725 300 000
	Fonds national pour le développement de la vie associative			
01	Partie du produit du prélèvement sur les sommes engagées au Pari mutuel sur les hippodromes et hors les hippodromes	40 000 000	22	40 000 000
02	Recettes diverses ou accidentelles	>>	"	22
	Totaux	40 000 000	"	40 000 000
	Actions en faveur du développement des départements, des territoires et des collectivités territoriales d'outre-mer			
01	Bénéfices nets de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer	>>	22	"
02	Bénéfices nets de l'Institut d'émission d'outre-mer	11 000 000	"	11 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles	"	"	22
	Totaux	11 000 000	"	11 000 000
	Compte d'affectation des produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés			
01	Produit des ventes par l'Etat de titres, de parts ou de droits de sociétés, ainsi que le reversement par l'ERAP, sous toutes ses formes, du produit de cession des titres de la société Elf-Aquitaine	16 945 000 000	"	16 945 000 000
02	Reversement d'avances d'actionnaires ou de dotations en capital et produits de réduction du capital ou de liquidation	>>	"	"
03	Versements du budget général ou d'un budget annexe	>>	"	22
	Totaux	16 945 000 000	>>	16 945 000 000
	Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien			
01	Encaissements réalisés au titre de l'ex-taxe de péréquation des transports aériens	"	"	"
02	Part de la taxe de l'aviation civile affectée au Fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien	361 000 000	"	361 000 000
03	Recettes diverses ou accidentelles	22	"	22
	Totaux	361 000 000	"	361 000 000
	Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables			

		Eval	uation des recettes pour (En francs.)	2000
	Désignation des comptes	Opérations à caractère définitif	Opérations à caractère temporaire	Total
01	Produit de la taxe sur les titulaires d'ouvrages hydroélectriques concédés	1 680 000 000	22	1 680 000 000
02	Produit de la taxe sur les concessionnaires d'autoroutes	2 655 000 000	"	2 655 000 000
03	Participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics	"	"	22
04	Recettes diverses ou accidentelles	>>	"	"
	Totaux	4 335 000 000	,,	4 335 000 000
	Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie			
01	Versements de la Russie	730 000 000	"	730 000 000
	Fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale			
01	Produit de la taxe sur certaines dépenses publicitaires	160 000 000	"	160 000 000
02	Remboursement par les bénéficiaires des avances consenties par le fonds	"	"	"
03	Recettes diverses ou accidentelles	22	"	22
	Totaux	160 000 000	"	160 000 000
	Totaux pour les comptes d'affectation spéciale	42 978 689 600	"	42 978 689 600

IV. – COMPTES DE PRETS

Numéro de la ligne	Désignation des comptes	Evaluation des recettes pour 2000 (En francs.)
	Prêts du Fonds de développement économique et social	
01	Recettes	130 000 000
	Prêts du Trésor à des Etats étrangers et à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social	
01	Remboursement de prêts du Trésor	2 182 400 000
02	Remboursement de prêts à l'Agence française de développement	493 000 000
	Totaux	2 675 400 000
	Avances du Trésor consolidées par transformation en prêts du Trésor	
01	Recettes	1 000 000
	Prêts du Trésor à des Etats étrangers pour la consolidation de dettes envers la France	
01	Recettes	3 500 000 000
	Total pour les comptes de prêts	6 306 400 000

V. - COMPTES D'AVANCES DU TRESOR

Numéro de la ligne	Désignation des comptes	Evaluation des recettes pour 2000 (En francs.)
	Avances aux départements sur le produit de la taxe différentielle sur les véhicules à moteur	
01	Recettes	16 300 000 000
	Avances aux collectivités et établissements publics, territoires, établissements et Etats d'outre-mer	
01	Avances de l'article 70 de la loi du 31 mars 1932 et de l'article L. 2336-1 du code général des collectivités territoriales	20 000 000
02	Avances de l'article 14 de la loi du 23 décembre 1946 et de l'article L. 2336-2 du code général des collectivités territoriales	"
03	Avances de l'article 34 de la loi du 31 décembre 1953 (avances spéciales sur recettes budgétaires)	"
04	Avances au territoire de la Nouvelle-Calédonie (fiscalité nickel)	27
	Totaux	20 000 000
	Avances sur le montant des impositions revenant aux départements, communes, établissements et divers organismes	
01	Recettes	364 700 000 000

	Total pour les comptes d'avances du Trésor	381 083 000 000
	Totaux	63 000 000
04	Avances aux agents de l'Etat à l'étranger pour la prise en location d'un logement	15 000 000
03	Avances aux associations participant à des tâches d'intérêt général	27
02	Avances aux agents de l'Etat pour l'amélioration de l'habitat	13 000 000
01	Avances aux fonctionnaires de l'Etat pour l'acquisition de moyens de transport	"
	Avances à des particuliers et associations	
	Totaux	"
05	Avances à divers organismes de caractère social	>>
04	Avances à des services concédés ou nationalisés ou à des sociétés d'économie mixte	"
03	Avances aux autres établissements publics nationaux et services autonomes de l'Etat	"
02	Avances à l'Agence centrale des organismes d'intervention dans le secteur agricole au titre des besoins temporaires de préfinancement des dépenses communautaires	22
01	Avances aux budgets annexes	"
	Avances à divers services de l'Etat ou organismes gérant des services publics	

ETAT \mathbf{B}

(Article 38 du projet de loi.)

REPARTITION, PAR TITRE ET PAR MINISTERE, DES CREDITS APPLICABLES AUX DEPENSES ORDINAIRES DES SERVICES CIVILS (Mesures nouvelles.)

(En francs.)

					(En fran
Ministères ou services	Titre I	Titre II	Titre III	Titre IV	Totaux
Affaires étrangères			86 450 797	- 153 934 707	- 67 483 910
Agriculture et pêche			831 861 434	- 4766 766 286	- 3934 904 852
Aménagement du territoire et					
environnement:					
I. – Aménagement du territoire			10 225 946	164 740 000	174 965 946
II. – Environnement			219 277 846	74 440 394	293 718 240
Anciens combattants			- 921 463 573	- 365 020 280	- 1286 483 853
Charges communes	19719780000	95899000	2391440000	- 696806000	21510313000
Culture et communication			173 840 935	169 595 432	343 436 367
Economie, finances et industrie :					
I. – Economie, finances et industrie			5 820 080 653	15 400 189 900	21 220 270 553
II. – Industrie (ancien)			- 1 013 765 196	- 8957 684 000	-9 <i>971 449 196</i>
III. – Petites et moyennes			1 010 7 00 170	0,2, 00, 000	7 7/1 //7 170
entreprises,					
commerce et artisanat (ancien)				-321 400 000	- 321 400 000
Total			4806 315 457	6 121 105 900	10 927 421 357
			4000 313 437	0 121 103 700	10 727 421 337
Education nationale, recherche et technologie:					
I. – Enseignement scolaire			1 838 768 554	1 233 945 136	3 072 713 690
II. – Enseignement supérieur			516 104 326	49 704 374	565 808 700
III. – Recherche et technologie			234 455 000	578 104 000	812 559 000
Emploi et solidarité :					
I. – Emploi			818 170 062	-40 753 480 841	-39 935 310 779
II. – Santé et solidarité			348 539 873	10 222 434 346	10 570 974 219
III. – Ville			4 822 661	332 335 000	337 157 661
Equipement, transports et					
logement:					
I. – Services communs			1041244 090	- 16218 509	1025 025 581
II. – Urbanisme et logement			74 749 562	- 246 040 568	-171 291 006
III. – Transports :					
1. Transports terrestres			143 000	2 613 450 000	2 613 593 000
2. Routes			- 7000 000	2 000 000	- 5 000 000
3. Sécurité routière			80 119 000	10 000 000	90 119 000
4. Transport aérien et météorologie			-5 000 000		- 5 000 000
Sous-total			68 262 000	2 625 450 000	2 693 712 000
IV. – Mer			7 355 740	162 569 868	169 925 608
V. – Tourisme			9 859 826	40 630 000	50 489 826
Total			1201 471 218	2 566 390 791	3 767 862 009
Intérieur et décentralisation			603 694 841	-3 582 304 140	-2 978 609 299
Jeunesse et sports			-4 723 269	155 001 000	150 277 731
Justice Justice			832 150 569	34 115 000	866 265 569
Outre-mer		1	-8 307 562	780 688 860	772 381 298
Services du Premier ministre :			0 301 302	700 000 000	772 301 270
I. – Services généraux			170 938 589	797 520 000	968 458 589
II. – Secrétariat général de la			11 656 084	171 320 000	11 656 084
défense nationale			11 050 004		11 050 004
III. – Conseil économique et social			6 987 473		6 987 473

IV. – Plan			6038 711	220 961	6259 672
Total général	19 719 780 000	95 899 000	14 178 715 972	-27 037 971 060	6956 423 912

ETAT C

(Article 39 du projet de loi.)

REPARTITION, PAR TITRE ET PAR MINISTÈRE, DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT APPLICABLES AUX DEPENSES EN CAPITAL DES SERVICES CIVILS (Mesures nouvelles.)

(En milliers de francs.)

Ministères ou services	Titr	e V	Titro	· VI	Titre	VII	Tota	nux
	Autorisations de programme	Crédits de paiement						
Affaires étrangères	478 000	149 000	2 453 000	461 000			2 931 000	610 000
Agriculture et pêche	81 900	24 570	1 180 790	430 630			1 262 690	455 200
Aménagement du territoire et environnement :								
I. – Aménagement du territoire			1 543 150	467 950			1 543 150	467 950
II. – Environnement	341 785	116 020	2 455 708	1 903 824			2 797 493	2 019 844
Anciens combattants	"	"					"	"
Charges communes	"	"	"	"			"	"
Culture et communication	2 024 100	515 633	1 681 470	900 645			3 705 570	1 416 278
Economie, finances et industrie :	2 02 1 100	313 033	1 001 170	700 013			3 703 370	1 110 270
I. – Economie, finances et industrie industrie	1 607 450	1 158 870	7 383 000	2 113 280			8 990 450	3 272 150
II. – Industrie (ancien)	"	,,	"	"			,,	,,
III. – Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat (ancien)			"	"			"	"
Total	1 607 450	1 158 870	7 383 000	2 113 280			8 990 450	3 272 150
Education nationale, recherche et techn logie :	1 007 130	1 120 070	7 303 000	2 113 200			0 9 9 0 1 2 0	3 272 130
I. – Enseignement scolaire	621 500	397 200	88 700	54 200			710 200	451 400
II. – Enseignement supérieur	700 000	210 000	5 201 060	3 141 260			5 901 060	3 351 260
III. – Recherche et technologie	7 000	3 500	13 458 250	11 555 951			13 465 250	11 559 451
Emploi et solidarité :								
I. – Emploi	64 900	33 900	498 900	239 540			563 800	273 440
II. – Santé et solidarité	96 000	46 800	452 160	113 660			548 160	160 460
III. – Ville	6 000	6 000	531 000	144 200			537 000	150 200
Equipement, transports et logement :								
I. – Services communs	107 200	41 300	88 930	49 265	"	"	196 130	90 565
II. – Urbanisme et logement	267 400	104 620	13 210 933	5 820 763			13 478 333	5 925 383
III. – Transports : 1. – Transports terrestres	23 000	6 900	1 288 000	390 700			1 311 000	397 600
2. – Routes	5 796 650	2 673 830	76 500	35 800			5 873 150	2 709 630
3. – Sécurité routière	186 000	111 600	3 600	2 160			189 600	113 760
4. – Transport aérien et météorologie	1 756 000	1 062 800	280 000	270 000			2 036 000	1 332 800
Sous-total	7 761 650	3 855 130	1 648 100	698 660			9 409 750	4 553 790
IV. – Mer	487 250	152 280	34 200	21 700			521 450	173 980
V. – Tourisme	"	,,	77 590	36 290			77 590	36 290
Total	8 623 500	4 153 330	15 059 753	6 626 678	"	"	23 683 253	10 780 008
Intérieur et décentralisation	1 698 000	422 100	11 302 681	6 504 489			13 000 681	6 926 589
Jeunesse et sports	40 000	27 500	66 550	54 550			106 550	82 050
Justice	1 555 300	509 300	21 500	4 000			1 576 800	513 300
Outre-mer	39 500	22 220	1 805 188	602 638			1 844 688	624 858
Services du Premier ministre :								
I. – Services généraux	246 000	194 630					246 000	194 630
II. – Secrétariat général de la défense nationale	50 000	25 000					50 000	25 000

III. – Conseil économique et	4 000	4 000					4 000	4 000
social								
IV. – Plan			3 000	1 200			3 000	1 200
Total général	18 284 935	8 019 573	65 185 860	35 319 695	"	"	83 470 795	43 339 268

ETAT E

(Article 51 du projet de loi.)

TABLEAU DES TAXES PARAFISCALES DONT LA PERCEPTION EST AUTORISEE EN 2000

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

Se reporter au document annexé à l'article 51 du projet de loi de finances pour 2000 (n° 1805), sans modification.

ETAT F

(Article 52 du projet de loi.)

TABLEAU DES DEPENSES AUXQUELLES S'APPLIQUENT DES CREDITS EVALUATIFS

Se reporter au document annexé à l'article 52 du projet de loi de finances pour 2000 (n° 1805), sans modification.

ETAT G

(Article 53 du projet de loi.)

TABLEAU DES DEPENSES AUXQUELLES S'APPLIQUENT DES CREDITS PROVISIONNELS

Se reporter au document annexé à l	'article 53 d	du projet de l	oi de finances	pour 2000 (n°
1805), sans modification, à l'exception de	:			

Nos des chapitres	Nature des dépenses

ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE : I. – ECONOMIE, FINANCES ET INDUSTRIE

37-44 (Ligne supprimée)	

ETAT H

(Article 54 du projet de loi.)

TABLEAU DES DEPENSES POUVANT DONNER LIEU A REPORTS DE CREDITS DE 1999 A 2000

Se reporter au document annexé à l'article 54 du projet de loi de finances pour 2000 (n° 1805), sans modification.

Vu pour être annexé au projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 23 novembre 1999.

Le Président,

Signé: LAURENT FABIUS.